



Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

SSIAP 3

Objectif :

Le chef de service de sécurité incendie a pour missions : le management du service de sécurité, le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie, l'assistance à personnes au sein des établissements où il exerce et le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce services).

Public :

Toute personne postulant chef de service de sécurité incendie dans les ERP et IGH.

Prérequis :

- Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience, ou être titulaire du diplôme SSIAP 2, ERP 2 ou IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005
- Justifier de 3 ans d'expérience de la fonction
- Etre titulaire d'un des brevets de secourisme suivants : PSC 1 de moins de 2 ans, SST ou PSE 1 en cours de validité, Recyclage en secourisme de moins de 2 ans.

Modalités et méthodes Pédagogie :

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.

Les jeux de formation : Dispositif de formation permettent d'accroître la motivation et l'engagement des apprenants en suscitant des émotions positives. Plusieurs catégories d'outils pédagogiques peuvent être utilisées dans les jeux de formation, parmi lesquelles les jeux de rôles, les mise en situation, le travail en sous-groupe etc

Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs.

Effectif et durée et Prix:

Le nombre de participants à la formation est fixé à 10 personnes maximum par session.

Formation : 238h

Prix : **Sur devis**

Modalité et délais d'accès:

2C, avenue de l'Energie 67800 BISCHHEIM

formation.securite67@gmail.com

Tel : **0607842200 / 0388475984**

Pour l'inscription se rendre sur le site internet : <https://formationsecurite67.fr>

A la réception du dossier d'inscription nous vous répondrons sous 48h. Toutes inscription est clôturée 7 jours avant le début de la formation.

Accessibilité PSH:

Répond aux normes d'accessibilités PMR

Pour les PSH veuillez contacter notre référent handicap : **Nolin Thierry** pour aménagement éventuel si possible.

Intervenant :

Formateur expérimenté et spécialiste dans le domaine.

Modalités d'évaluation des acquis de la formation :

UNE ÉPREUVE ÉCRITE 1

Q.C.M. de 40 questions portant sur l'ensemble du programme.

UNE ÉPREUVE ÉCRITE 2

Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou 2ème catégorie. Le rendu portera sur : une présentation générale du projet, la consistance des travaux, l'incidences administratives et techniques vis-à-vis de la commission de sécurité, la notice descriptive proprement dite comportant : l'incidence éventuelle sur le classement initial, la nature des aménagements et matériaux utilisés, les renseignements concernant

les dégagements, les renseignements relatifs quant aux nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques,...)

UNE ÉPREUVE ORALE

Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également.

Validation

Délivrance du diplôme SSIAP3

Recyclage tous les 3 ans

Programme de formation

Le feu et ses conséquences 12h

Le feu

Comportement au feu

Mise en oeuvre des moyens d'extinction

La sécurité incendie et les bâtiments 65h

Matériaux de construction

Etudes de plans

Outils d'analyse

Réglementation incendie 70H

Organisation générale de la réglementation

Classement des bâtiments

Dispositions constructives et techniques

Moyens de secours

Visites

Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Gestion des risques 23h

Analyse des risques

Réalisation des travaux de sécurité

Documents administratifs

Conseil au chef d'établissement 6h

Information de la hiérarchie

Veille réglementaire

Correspondant des commissions de sécurité 6h

Commissions de sécurité

Registre de sécurité

Management de l'équipe de sécurité 26h

Organiser le service

Exercer la fonction d'encadrement

Notions de droit du travail

Notions de droit civil et pénal

Budget du service de sécurité 8h

Suivi budgétaire du service

Fonction achat

Fonction maintenance

Exercices pratiques

Exercices d'application des notions étudiées

23h